



LANORAIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 5 mars 2024, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le projet de règlement suivant :

N° 1087-2024 ayant pour titre « Règlement 1087-2024 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme »

- Ce projet de règlement pour objet d'établir les modalités administratives qui encadrent la réalisation des projets visés par les règlements d'urbanisme. À cette fin, il vient préciser les obligations et les responsabilités du fonctionnaire désigné, du propriétaire et de l'exécutant des travaux et établit également les mécanismes de délivrance des permis, de certificats et de sanctions.

Une séance publique de consultation aura lieu le mardi 2 avril 2024, à 19 h 15, à la salle du conseil, au 57, rue Laroche. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Il est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité ou du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche.

DONNÉ à Lanoraie ce 7 mars 2024.

Brigitte Beauparlant,
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe